

De coups de salauds et d'abandons : la francophonie albertaine face à la question nationale dans *Le Franco*, 1984-1997

Claude Denis

Numéro 9, 1999

Les relations entre le Québec et la francophonie nord-américaine

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1004961ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1004961ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Les Presses de l'Université d'Ottawa
Centre de recherche en civilisation canadienne-française

ISSN

1183-2487 (imprimé)

1710-1158 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Denis, C. (1999). De coups de salauds et d'abandons : la francophonie albertaine face à la question nationale dans *Le Franco*, 1984-1997. *Francophonies d'Amérique*, (9), 133–142. <https://doi.org/10.7202/1004961ar>

DE COUPS DE SALAUDS ET D'ABANDONS: LA FRANCO-PHONIE ALBERTAINE FACE À LA QUESTION NATIONALE DANS *LE FRANCO*, 1984-1997

Claude Denis
Faculté Saint-Jean
Université de l'Alberta (Edmonton)

Introduction

Les minorités francophones et leurs représentants sont frappés périodiquement d'une maladie qui afflige aussi — mais de façon moindre — la classe politique et la population canadienne en général: l'obsession de «l'unité canadienne». Comme l'indiquait la présidente de l'Association canadienne-française de l'Alberta (ACFA) au moment de l'échec de l'accord Meech, les Franco-Albertains «sont plus sensibles, plus éveillés et plus à jour sur ces questions que bien d'autres canadiens [*sic*] qui parfois se laissent emporter par les événements» (n° 45)¹.

Au-delà des efforts de réforme du Sénat et des autres velléités de rééquilibrage de la fédération, c'est évidemment le Québec qui est à la source de cette obsession unitaire. Or, étant directement dépendantes du fragile pacte de bilinguisme établi lors des tentatives précédentes d'unifier le Canada, les minorités voient toute perspective de changement comme une menace à leur existence même. Le Québec, duquel les minorités francophones attendraient une solidarité culturelle spontanée, se trouve ainsi à jouer un rôle menaçant. Comme je l'ai souligné ailleurs (Denis, 1993, 1994), cette solidarité est en fait aussi problématique que naturelle, ce qui inscrit les minorités francophones dans un espace paradoxal de l'État canadien.

Après que la Loi sur les langues officielles et la Charte canadienne des droits et libertés eurent affirmé les droits des minorités linguistiques, le risque d'un recul s'est présenté à plusieurs reprises depuis la signature de l'accord Meech en 1986. Face à ce risque, comment réagir? De plus, comme de tels projets sont portés par toute une variété d'acteurs politiques (dont diverses «sortes» de Québécois), ces porteurs de changement apparaissent tous comme des ennemis potentiels. Devant ces adversaires réels ou appréhendés, quelle(s) attitude(s) adopter? Comment, en particulier, se positionner face au Québec? D'une province à l'autre, la tâche de répondre à ces questions au nom des communautés échoit à des organisations, dont certaines sont les seules à représenter les francophones dans leur province et d'autres non. En Alberta, l'Association canadienne-française de l'Alberta

détient un tel monopole alors que, par exemple, l'Association canadienne-française de l'Ontario est passablement contestée².

C'est à proposer des réponses à ces questions, en ce qui concerne la francophonie albertaine, qu'est consacré cet article. Pour ce faire, nous avons analysé le journal *Le Franco* de façon systématique de 1984 à 1997, c'est-à-dire pour la période allant de l'entrée en vigueur de la Charte canadienne des droits et libertés, soit juste avant les discussions gouvernementales menant à l'accord Meech, jusqu'aux réactions à la «Déclaration de Calgary» de l'automne 1997. *Le Franco* est une source privilégiée pour une telle analyse, non seulement parce qu'il est le seul journal francophone de l'Alberta mais aussi parce qu'il est la propriété de l'ACFA³. Ainsi, en plus de la couverture fidèle des déclarations et prises de position de l'Association par l'équipe journalistique du *Franco*, le journal comprend un espace que l'ACFA s'est réservé au cours des années afin de s'adresser directement à son lectorat. L'analyse présentée ici se nourrit tant des textes des journalistes (incluant les éditorialistes) que des textes de l'ACFA elle-même.

Entre 1984 et 1997, les événements les plus marquants sur le plan de l'unité canadienne ont été la proposition de l'accord Meech et son rejet faute de ratification unanime par les assemblées législatives provinciales et le Parlement canadien (1986-1990), l'accord de Charlottetown et son rejet par voie de référendum (1992), le référendum québécois sur la souveraineté (1995) suivi de l'offensive anti-souverainiste du gouvernement fédéral, et la Déclaration de Calgary (1997). À ces événements s'ajoutent la montée du Parti réformiste depuis la fin des années 80; la décision de la Cour suprême du Canada en 1990 dans la cause Mahé⁴, décision qui a mené à la lutte en faveur de la gestion scolaire par les minorités francophones, puis à l'obtention de ce droit (en 1994, dans le cas de l'Alberta); la mise à jour de la Loi sur les langues officielles au moyen de la loi C-72 (1988); enfin, l'adoption d'ententes cadres, connues sous le nom d'Ententes Canada-communautés, entre le gouvernement fédéral et les organismes communautaires francophones de chaque province (en 1994, dans le cas de l'Alberta)⁵.

La méthode employée pour sélectionner les articles du *Franco* est simple. Premièrement, nous avons retenu tout article dont le titre ou le premier paragraphe faisait référence d'une manière ou d'une autre à l'unité canadienne, au débat constitutionnel, à la place du Québec ou de la francophonie dans la fédération canadienne. Cent seize (116) textes répartis sur quatorze ans ont ainsi été retenus⁶. De ce nombre, 88 articles — 76 % du total — ont paru entre 1987 et 1992, les années chaudes du débat constitutionnel. On pourrait se surprendre du peu de textes parus en 1995, année du référendum sur la souveraineté, mais le caractère plus spécifiquement québécois de cet événement contribue à expliquer ce petit nombre. L'étape suivante de l'analyse a consisté à regrouper les articles en neuf sous-thèmes. Enfin, l'ensemble a été rassemblé de façon à pouvoir présenter un portrait du positionnement de l'ACFA face au Québec, dans le dossier de l'unité canadienne. Ce sont les

grandes lignes de ce portrait qui sont présentées ici⁷. Comme l'espace manque dans ces pages pour présenter l'analyse d'une façon un peu détaillée, nous présenterons plutôt un survol de quelques-uns des enjeux principaux : le rapport savoir/pouvoir inhérent au discours de l'ACFA (comme à tout discours dans la vie en société), la structure de la relation de l'ACFA avec le Québec et les termes dans lesquels cette relation a eu tendance à s'exprimer au cours des dernières années dans le dossier constitutionnel.

Le rapport savoir/pouvoir dans le discours de l'ACFA

Dans l'analyse du discours de l'ACFA sur le Québec, deux sortes d'énoncés vont nous intéresser. D'une part, des énoncés principalement descriptifs. Par exemple, à la suite de l'opposition de l'ACFA à l'accord Meech et de la demande faite par l'organisme d'y insérer une reconnaissance plus forte des droits des minorités linguistiques, la présidente de l'ACFA constate, en parlant du gouvernement fédéral, qu' « [o]n nous a demandé d'être patients » (n° 60). Le discours de l'ACFA contient, d'autre part, des énoncés principalement performatifs, du genre : « Les Franco-Albertains ne seront jamais des spectateurs et ne resteront jamais silencieux dans le débat constitutionnel quand leurs droits seront en question » (n° 60). Il ne s'agit pas ici de la simple constatation d'une donnée existante, mais plutôt d'une déclaration d'intention en même temps que de la mise en pratique de cette intention ; par une telle mise en pratique, un énoncé accomplit ou « performe » ce qu'il affirme, d'où l'appellation d'énoncé performatif.

Notons qu'en fait tout énoncé intègre les deux dimensions, de façon plus ou moins évidente — on le verra ci-dessous, par exemple avec la déclaration dans le même article selon laquelle « Les Franco-Albertains sont membres de la famille nationale francophone » (n° 60 ; aussi n° 52). Une telle intégration du descriptif et du performatif définit un complexe savoir/pouvoir, c'est-à-dire un complexe dans lequel tout savoir est constitué en fonction d'un rapport de pouvoir, ce dernier étant porté socialement par sa formulation dans un savoir. Pour les besoins de notre analyse sur le discours constitutionnel de l'ACFA, il demeure possible d'établir une distinction entre les aspects principaux des énoncés⁸.

Dans l'ensemble, le discours constitutionnel de l'ACFA s'articule autour de trois arguments. Le premier permet tout d'abord à l'ACFA d'exprimer sa vision de ce qu'est, réellement et fondamentalement, le Canada : un pacte entre deux communautés nationales, linguistiques, impliquant nécessairement la protection des minorités nationales/linguistiques. Le second traite de ce que font les gouvernements (dont celui du Québec) en rapport avec cette réalité fondamentale : selon l'ACFA, ils ne respectent ni le pays ni sa nature profonde, ni la démocratie. Cette dernière entre tout naturellement en jeu ici, puisqu'en démocratie on peut croire que des gouvernements qui négligent la nature fondamentale d'un pays se heurtent tôt ou tard à des problèmes de légitimité. L'électorat, en effet, ne s'attend-il pas à ce que les gouvernements

respectent ce qu'est le pays? Peut-on s'attendre à ce qu'un gouvernement qui ne le fait pas reste longtemps en poste? C'est ici qu'entre en jeu le troisième argument: l'appel à respecter la réalité fondamentale du Canada que lance l'ACFA aux gouvernements.

Quels sont les ressorts de ce discours de l'ACFA, en d'autres termes, comment le rapport savoir/pouvoir y est-il articulé? Tout d'abord, de la capacité de définir ce qu'est le pays vient la capacité de dénoncer ce que font les gouvernements et celle de dicter ce qu'ils devraient faire. Ensuite, par l'appel à la démocratie, l'ACFA menace ni plus ni moins les gouvernements: en dénonçant leur manque de volonté de respecter la nature fondamentale du pays, l'Association invite la population à élire quelqu'un d'autre. Cette thématique a été particulièrement évidente à l'égard des souverainistes québécois, mais elle s'exerce par rapport à tous les gouvernements auxquels l'ACFA a affaire d'une manière ou d'une autre. Notons que le grand absent de ce discours, c'est le Canada anglais dans son ensemble: seul un vice-président, Yves Chouinard, s'y est attaqué dans un article rapportant les discussions du Rond-Point 1994: «si vous étiez capables de comprendre...», disait-il, la francophonie minoritaire n'aurait pas de problème (n° 109).

Les partis politiques canadiens sont — faut-il le dire — profondément sensibles à ce type d'argument électoraliste... pour autant que la personne ou l'organisme d'où provient la menace soit perçu comme ayant la capacité de la mettre à exécution. Or dans le cas de l'ACFA (et des organismes équivalents dans la plupart des autres provinces), cette capacité d'imposer des sanctions aux partis politiques est profondément problématique. C'est pourquoi son discours sur la réalité fondamentale du pays a une vocation performative. Le Canada n'étant manifestement pas ce que l'ACFA voudrait qu'il soit — c'est-à-dire, par exemple, un endroit où les minorités peuvent s'épanouir en «fête» (n° 64) —, l'organisme espère qu'en disant «Le Canada est...», il parviendra à convaincre que le pays est vraiment ainsi et que les gouvernements le trahissent.

Face au Québec: le besoin et la négation

L'ambivalence du rapport au Québec qui se manifeste dans le discours de l'ACFA tient fondamentalement à la façon dont l'Association complète le bout de phrase «Le Canada est...», c'est-à-dire à la façon dont elle imagine le Canada qu'elle voudrait. Dans ce contexte, la thématique québécoise de l'ACFA est double: l'Association affirme sa solidarité avec le Québec, tout en niant l'existence de la nation québécoise. À la place de cette dernière, c'est plutôt une nation francophone à l'échelle du Canada qu'il faudrait envisager, d'après l'ACFA. Ainsi, dans son mémoire sur l'accord Meech, l'ACFA soulignait-elle que «la dualité doit être référentielle [sic] à l'existence de deux grandes communautés culturelles» (n° 16).

La solidarité avec le Québec s'exprime en particulier lorsque les Anglo-Québécois sont mis en cause: ainsi, lorsque l'APEC (Association for the

Preservation of the English Language in Canada) dénoncera la situation supposément faite par le Québec à la minorité anglophone, l'ACFA soulignera dans plusieurs articles de «sa» page du *Franco* à quel point les Anglo-Québécois sont «la minorité la plus favorisée du pays». Il s'agit ici d'énoncés principalement descriptifs, s'appuyant sur des statistiques, des rapports et des études qui démontrent sans l'ombre d'un doute que la communauté anglo-québécoise est bien mieux appuyée que les autres. Face aux Anglo-Canadiens, il s'agit à la fois de défendre le Québec et de souligner combien les Franco-Albertains sont défavorisés (articles n^{os} 38, 39, 42, 43, 73).

La phrase de la présidente de l'ACFA citée plus haut, selon laquelle «Les Franco-Albertains sont membres de la famille nationale francophone», nous amène à l'autre dimension du discours de l'Association sur le Québec. À première vue, il s'agit d'un énoncé descriptif, de la même manière qu'on dirait que le lion fait partie de la famille des félins. Pourtant, l'existence d'une «famille nationale francophone» à l'échelle canadienne n'est pas un fait incontesté, les visions dominantes voulant d'une part que le Canada dans son ensemble soit une nation et d'autre part que le Québec soit une nation dans l'espace canadien. Lorsque la présidente de l'ACFA fait cette déclaration, elle donne donc une existence à cette «famille nationale francophone», en même temps qu'elle constate que les Franco-Albertains en font partie.

On retrouve cette position de base exprimée à plusieurs reprises dans le débat constitutionnel. Elle apparaît tout d'abord, lors de la réaction de 1987 à l'accord Meech, alors que le gouvernement fédéral était critiqué pour la faiblesse du texte protégeant, «préservant» les minorités linguistiques: si le gouvernement fédéral avait insisté sur une clause de «promotion» des minorités, «il se serait ainsi doté des outils nécessaires [...] pour empêcher la création de deux Canadas, de deux nations séparées: un Québec francophone qui pourrait devenir indépendant, et un Canada anglophone» (n^o 17). La réforme du Sénat proposée dans l'entente de Charlottetown, cinq ans plus tard, suscitait la même réaction, alors que l'ACFA proposait qu'un Sénat «triple-E» (élu, efficace, avec égale représentation des provinces) inclue au moins un sénateur francophone dans chaque province. Cette mesure devait permettre aux «trois communautés nationales, anglophones, francophones et autochtones» d'être mieux représentées: «la représentation serait nationale, ce qui aiderait à consolider et unir notre pays», l'objectif pour le Canada étant de «refuser à tout prix d'isoler les francophones dans et autour du Québec car cet isolement ne ferait qu'encourager les sentiments séparatistes et contribuer à l'encercllement du Québec» (n^o 87).

Qu'une seule personne performe⁹ ainsi la nation, c'est sans grande conséquence; mais si la majorité de la population, ou même une minorité suffisamment influente, s'inscrivait dans ce discours, alors là, le Canada deviendrait vraiment bi- ou multi-national et, en son sein, les problèmes de reconnaissance de la francophonie minoritaire seraient réglés. Cette composante performative, qui cherche à produire une nation francophone à la place de la

nation québécoise et de la nation canadienne, est donc essentielle au discours de l'ACFA, puisque la légitimité de cette dernière dans les débats sur la définition du Canada dépend de la crédibilité d'une théorie particulière des deux nations: une francophone et l'autre anglophone, et non pas une *Canadian* et une québécoise — sans parler de la vision dominante au Canada anglais, celle d'un pays uni-national.

Voilà donc un positionnement, fondamental, par rapport au Québec: la négation de l'existence d'une nation québécoise. Étant donné la prégnance au Québec de l'idée nationale québécoise, ce positionnement ne peut que susciter des difficultés dans le rapport Québec-minorités francophones — dans la mesure où le discours franco-minoritaire est entendu. Force est de constater, cependant, qu'il est difficile pour la francophonie minoritaire de se faire entendre, phénomène qui tient en grande partie à la marginalité de son discours bi-national¹⁰. Il s'agit maintenant de voir comment cette dynamique générale a été mise en œuvre au cours de la dernière décennie de débats constitutionnels.

La peur, l'oubli et la trahison

En 1993, l'ACFA a quitté la Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada (FCFAC) à cause de désaccords stratégiques sur la question constitutionnelle, et parce qu'elle s'y sentait mal représentée en tant que porte-parole d'une communauté « plus faible » (n° 98). Elle en est redevenue « membre actif » (n° 102), après six mois d'absence (n° 100). En particulier, selon l'ACFA, l'organisation pancanadienne était trop modérée dans sa défense de la francophonie: incapable de s'y faire écouter, l'ACFA s'est sentie obligée de s'en désolidariser. Dans le contexte général du débat constitutionnel, Denis Tardif, alors président de l'association albertaine, déclarait: « Ce qu'on voudrait, c'est que quelqu'un commence à dire que les francophones devraient avoir des choses (dans le dossier constitutionnel) [...] Sans cela, on est voué à la disparition » (n° 81).

Faut-il le dire, l'ACFA ne s'est pas attendue à beaucoup de soutien de la part du gouvernement albertain. Bien qu'on trouve, de la part de l'Association, un grand nombre de critiques du Québec et du gouvernement fédéral dans le dossier constitutionnel, les plaintes qu'elle adresse au gouvernement provincial se situent surtout dans le dossier scolaire, et très peu dans le cadre du débat constitutionnel (voir cependant les n^{os} 33 et 63, dans lesquels le journal s'inquiète de la possibilité que le gouvernement fédéral accepte l'attitude « anti-francophone » du gouvernement albertain). En rapport avec l'école, cependant, le discours de l'ACFA sur le gouvernement albertain est sans merci: les Franco-Albertains ont été obligés de vivre une situation « pas normal(e) » depuis des décennies (n° 10); ils ont eu à mener des luttes sans fin pour « s'arracher le droit de se créer des écoles françaises » (n° 14), ont fait face à des gouvernements qui ont « piétiné » leurs droits et « dérobé leur potentiel de développement », ce qui a provoqué un « gaspillage énorme de

notre capital humain» (n° 19); l'ACFA parle «des injustices centenaires», d'un héritage «volé», des «miettes» qui ont «amené nos communautés au bord de l'extinction» (n° 22) — autrement dit, d'un rapport caractérisé par un «coup de salaud» (n° 24) après l'autre, de la part de générations de gouvernements provinciaux. Le lien avec le Québec et le débat constitutionnel tient à la comparaison avec la situation des Anglo-Québécois: tout ce que les Franco-Albertains désirent, c'est «la reconnaissance des mêmes droits que ceux dont jouissent les Anglophones au Québec» (n° 24).

Au cours de ces quatorze années, l'ACFA a eu quelques occasions de se réjouir, mais la liste de ces dernières tient en un seul paragraphe: quelques expressions de satisfaction à la suite de rencontres avec le premier ministre du Nouveau-Brunswick, Frank McKenna, aux premiers jours de la lutte contre l'accord Meech (n° 35), ainsi qu'avec le ministre responsable du Secrétariat d'État (maintenant ministère du Patrimoine canadien) (n° 58) et les centrales syndicales québécoises (n° 71); la signature de l'Entente Canada-communautés (n° 108); l'engagement pris par le premier ministre Ralph Klein, pendant la campagne référendaire de 1995, d'appuyer les francophones minoritaires (n° 111). À cela s'ajoute le soulagement ressenti au moment où, après que le débat constitutionnel eut dérapé et que l'ACFA se fut ralliée à l'accord Meech, ce dernier semblait sur le point d'être ratifié (n° 44); cette joie allait bientôt se dissiper, alors que le compromis difficilement mis en place s'est effondré à la dernière minute, en juin 1990 (n° 45). Enfin, l'ACFA a aussi exprimé une satisfaction certaine, elle aussi vouée à l'amertume, au sujet de l'accord de Charlottetown et du rôle qu'y a joué le gouvernement du Québec (nos 90, 91, 94, 95). Mis à part cette dizaine d'articles, les sentiments exprimés par l'ACFA en rapport (direct ou indirect) avec le débat constitutionnel ont été presque uniformément négatifs.

Les commentaires récurrents se ramènent à deux enjeux principaux: la peur d'être oubliés et trahis par le Québec, et celui d'être négligés par le gouvernement fédéral dès que le Québec aura oublié la francophonie minoritaire. Dès l'échec final de l'accord Meech, l'ACFA a résumé ce dilemme en disant que les minorités sont «coincées» entre «un Québec qui ne comprend pas les minorités francophones hors Québec et un Canada anglais qui ignore ses réalités et ses besoins» (n° 45). La peur de l'oubli s'exprime d'une manière générale (voir par exemple le n° 47), mais aussi en rapport avec des enjeux spécifiques — le rapport Allaire ayant par exemple commis «un grave oubli» dans son traitement de la francophonie minoritaire (n° 50). Dans le même esprit, le président Paul Denis encourageait le Bloc québécois à y «penser à deux fois» avant de pousser le Québec vers la souveraineté (n° 104). Même une subvention québécoise de 20 000 \$ à la francophonie albertaine a été considérée comme décevante, comme «des miettes» offertes peut-être en guise de «punition» pour les positions constitutionnelles de l'ACFA (n° 59), alors que, lors du débat menant à l'accord de Charlottetown, des efforts auprès du gouvernement québécois pour «trouver des compromis honorables [...] semblent encore une fois repoussés du revers de la main» (n° 82).

En ce sens, l'oubli devient facilement trahison, non seulement de la part du gouvernement fédéral et d'un Robert Bourassa qui tenait insuffisamment compte des besoins des minorités dans ses positions constitutionnelles (n° 80)¹¹, mais aussi et surtout de la part des souverainistes. On ne se surprendra pas de la dureté de l'Association à l'endroit des « séparatistes », le projet souverainiste représentant la trahison ultime aux yeux de l'ACFA. De fait, le langage de l'Association à l'égard des souverainistes québécois est aussi dur, sinon plus, que celui des plus intransigeants des Anglo-Canadiens. En mai 1994, le président Paul Denis s'attaquait au Bloc québécois de Lucien Bouchard en disant que « les séparatistes sont prêts à nous abandonner à la première occasion », que Lucien Bouchard était prêt à « signer notre certificat de décès », qu'il parlait un « double langage », et « aimerait recevoir les francophones à bras ouverts pour mieux les poignarder » (n° 105).

Quant au gouvernement fédéral, il est généralement soupçonné d'être si indifférent envers les minorités qu'il les négligerait si ce n'était d'une pression constante du Québec (nos 50, 52). Dans une lettre ouverte au premier ministre Bourassa, la présidente France Levasseur-Ouimet écrivait : « Il est évident que seul le Québec par sa force et sa présence peut nous aider à obtenir ce dont nous avons besoin. Le gouvernement fédéral n'insistera que si le Québec nous épaula » (n° 50). L'ACFA a accusé le premier ministre Mulroney, en particulier, d'avoir « vendu » les francophones et « marchandé » leurs droits afin d'obtenir un accord constitutionnel avec le Québec (nos 15, 16). Il s'agissait de « ne pas servir de monnaie d'échange pour acheter la paix constitutionnelle » (n° 60). En 1991, vingt-deux ans après l'adoption de la Loi sur les langues officielles et neuf ans après la Charte canadienne des droits et libertés, Georges Arès, directeur général de l'ACFA, déclarait : « Nous voulons que le fédéral montre qu'il a le français à cœur, il lui reste à nous en faire la preuve » (n° 57 ; aussi n° 31).

Souffrant d'insécurité chronique, non sans justification, les Franco-Albertains demandent régulièrement des garanties et des preuves concrètes de bonne foi et non pas seulement de « beaux mots » (n° 65 ; aussi nos 31, 37, 60). Autrement dit, le gouvernement fédéral, c'est un bon ami de la francophonie, « mais... » (n° 52 ; aussi nos 31, 33). Le président Denis Tardif est allé jusqu'à demander au premier ministre Mulroney, en 1992, s'il voulait « des cadavres encore chauds » (n° 81). Pendant la controverse à propos de l'accord Meech, Georges Arès, ancien président de l'ACFA, a fait une sortie encore plus percutante : étant donné l'attitude « anti-francophone » du gouvernement albertain, « si le gouvernement fédéral nous laisse tomber, c'en est fini de la communauté franco-albertaine » (n° 30).

Conclusion : la foi et le ressentiment

« Y a-t-il encore quelqu'un qui croit en l'existence d'un Canada bilingue ? Les minorités de langues officielles y croient ». Cette question/réponse était présentée en août 1987 au Parlement canadien par la Fédération des franco-

phones hors Québec (l'organisme qui a précédé la FCFAC) dans son mémoire sur l'accord Meech, et reproduite dans «Les dossiers de l'ACFA» du *Franco* (n° 16). S'y exprime une foi empreinte du ressentiment d'être les seuls défenseurs de ce que doit être le pays, marquée par un dés/espoir pour l'avenir de la francophonie et du Canada lui-même. Ce dés/espoir, soulignons-le encore une fois, n'est pas faute d'avoir eu un pays fondé sur les bons principes: «L'objectif de la Confédération en 1867 était, comme il l'est aujourd'hui, d'unifier les éléments français et anglais du Canada afin de permettre aux Canadiens d'expression française et anglaise, où (qu') ils demeurent au Canada, de vivre harmonieusement en tant qu'égaux et de se construire ensemble un meilleur pays» (n° 26). Pas faute non plus, de la part de la francophonie en général et de l'ACFA en particulier, d'avoir eu des objectifs bien établis: «Notre vision du bilinguisme au Canada a toujours été claire [...] Il faut qu'il puisse y avoir dans chaque province une communauté francophone forte» (n° 60).

Dans la mesure où l'ACFA considère sa propre vision nationale cruciale pour l'avenir de la francophonie minoritaire, voire du Canada lui-même, sa difficulté à faire entendre son discours — même au sein de la francophonie minoritaire (nos 98, 100, 102) et même parfois par le Commissaire aux langues officielles (voir n° 30) — ne peut qu'être interprétée sur le mode tragique, c'est-à-dire, comme l'indique le nouveau *Petit Robert*, un mode qui «évoque une situation où l'homme prend douloureusement conscience d'un destin ou d'une fatalité qui pèse sur sa vie, sa nature ou sa condition même» (1996, p. 2285). Plus encore, c'est sur le mode de la trahison de Jésus par Judas que l'on peut lire le discours de l'ACFA sur le débat constitutionnel: comme s'il ne suffisait pas de vivre une condition fragile et d'avoir des ennemis puissants, alors que par son existence même la francophonie canadienne incarne l'idéal de bilinguisme du pays, il faut se soucier de la trahison possible — prévue, attendue même — de ceux qui devraient être ses amis les plus chers.

Que faire lorsqu'on vit un tel calvaire, sinon continuer à se battre, jusqu'à sentir le besoin de «fêter» la lutte elle-même (n° 64). Si l'on n'a pas été entendu jusqu'à maintenant, il faut tout simplement «crier plus fort» (n° 77) et parler, parler toujours: «Évidemment, nous allons encore répéter et répéter ce que nous demandons depuis 150 ans» (n° 63).

RÉFÉRENCES

Cardinal, Linda, «L'Association canadienne-française de l'Ontario: une coquille vide», dans *L'engagement de la pensée. Écrire en milieu minoritaire franco-*

phone au Canada, Ottawa, Le Nordir, 1997, p. 185-189.

Denis, Claude, «Discours sociologiques et francophonie minoritaire au Canada: réflexions

sur un espace paradoxal», *Cahiers franco-canadiens de l'Ouest*, vol. 5, n° 2, 1993, p. 285-300.

Denis, Claude, «Théâtre et création nationale: l'aide étatique

aux identités officielles», dans André Fauchon (dir.), *La production culturelle en milieu minoritaire: les actes du treizième colloque du Centre d'études franco-canadiennes de l'Ouest tenu au Collège universitaire de Saint-Boniface les 14, 15 et 16 octobre 1993*, Saint-Boniface, Presses universitaires de Saint-Boniface, 1994, p. 47-63.

Denis, Wilfrid B., «La complétude institutionnelle et la vitalité des communautés fransaskoises en 1992», *Cahiers franco-canadiens*

de l'Ouest, vol. 5, n° 2, 1993, p.253-284.

Dubé, Paul, «Du catholique français au bilingue franco-phoné... et après...: essai sur l'identité franco-albertaine», dans Jacques Paquin et Pierre-Yves Mocquais (dir.), *Les discours de l'altérité: les actes du douzième colloque du Centre d'études franco-canadiennes de l'Ouest tenu à l'Institut de formation linguistique, Université de Régina les 22, 23 et 24 octobre 1992*, Régina, Institut de forma-

tion linguistique, Université de Régina, 1994, p. 49-65.

Lacombe, Guy, «Le journal des Franco-Albertains», dans Alice Trottier, Kenneth J. Munroe et Gratien Allaire (dir.), *Aspects du passé franco-albertain* (Histoire franco-albertaine, 1), Edmonton, Le Salon d'histoire de la francophonie albertaine, 1980, p. 51-55.

Robert, Paul, *Le nouveau Petit Robert*, Josette Rey-Debove et Alain Rey (dir.), Paris, Dictionnaires Le Robert, 1996.

NOTES

1. Cette référence est au 45^e article du journal *Le Franco* sélectionné dans la présente analyse. Pour une explication du système de notation, voir la note 7 ci-dessous.
2. Pour une critique courte et cinglante de l'ACFO, voir Linda Cardinal (1997).
3. Sur l'histoire du *Franco* et de son prédécesseur, *La survivance*, voir Guy Lacombe (1980).
4. Mahé *et al.* c. Alberta (1990) 1 R.C.S. 342. Le jugement, rédigé par le juge en chef Brian Dickson, a été rendu le 15 mars 1990.
5. C'est la Saskatchewan qui a signé la première entente..., en 1988. À ce sujet, voir Wilfrid Denis (1993).
6. Les articles ont été numérotés de 1 à 116; c'est ainsi qu'ils sont présentés en référence ici. Le tableau ci-dessous indiquera par ailleurs la distribution chronologique des articles au cours des quatorze années répertoriées. On pourra obtenir la liste complète des articles sur demande, en m'écrivant à la Faculté Saint-Jean, Université de l'Alberta, 8406, rue Marie-Anne-Gaboury, Edmonton, Alberta, Canada, T6C 4G9, ou par courrier électronique à claudedenis@ualberta.ca.

Année	Nombre d'articles	Numéros des articles
1984	4	1-4
1985	4	5-8
1986	2	9, 10
1987	8	11-18
1988	10	19-28
1989	8	29-36
1990	10	37-46
1991	22	47-68
1992	30	69-98
1993	5	99-103
1994	6	104-109
1995	3	110-112
1996	3	113-115
1997	1	116

7. Un autre texte, présentant un portrait plus global de l'intervention constitutionnelle de l'ACFA, sera publié dans *Les Franco-Albertains* (voir la note 1, ci-dessus). Les neuf sous-thèmes choisis lors de l'analyse préliminaire sont les suivants: l'éducation française et la gestion scolaire; le bilinguisme et la lutte pour la survie du français en Alberta; le bilinguisme, la dualité et l'unité canadiennes; le bilinguisme, ses coûts et la dualité canadienne; l'unité canadienne et la question constitutionnelle — le Lac Meech; l'unité canadienne et la question constitutionnelle — le rapport Allaire et l'accord de Charlottetown; l'unité canadienne et la question constitutionnelle — le référendum de 1995; la francophonie canadienne et le déve-

loppement communautaire; les relations entre l'ACFA et les gouvernements. Le présent article se nourrit de la quasi-totalité de ces thèmes, à l'exception du premier et de l'avant-dernier.

8. À un niveau plus poussé d'analyse du discours, les énoncés qui apparaissent ici comme principalement descriptifs se révéleraient tout aussi performatifs que d'autres considérés d'emblée comme tels. Là n'est pas, cependant, l'objet de la présente étude.

9. Ce verbe doit se comprendre dans le cadre de l'analyse du discours. On peut dire qu'il faut que les acteurs sociaux agissent comme si (par exemple) la nation existait, pour que celle-ci existe effectivement. Il y a donc performance de la nation (ou de la classe sociale, etc.) ou il n'y a pas de nation.

10. Pour plus de précisions sur le cercle vicieux reproduisant cette marginalité, voir mon texte dans *Les Franco-Albertains*.

11. Ceci n'a pas empêché l'ACFA, plus tard, d'apprécier «l'ouverture d'esprit» du premier ministre Bourassa lors d'une visite à Edmonton en mai 1992 (n° 75). Pour une critique du positionnement de l'ACFA à l'égard du Québec lors du débat sur l'accord Meech, voir Dubé (1994).